

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COTTON

## ARTICLE 1. GENERALITES

Le site internet accessible à l'adresse [pro.cotton-quiz.com](http://pro.cotton-quiz.com)] (ci-après « le Site ») édité par la société COTTON propose une solution digitale d'animation (ci-après les « Prestations ») à destination de personnes morale agissant à des fins professionnelles (ci-après « le Client »).

Les présentes CGV régissent les étapes nécessaires à la souscription et définissent les conditions et modalités de vente et d'abonnement des Prestations décrites en ligne par le Client. Les présentes CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties et s'appliquent à tout vente ou tout abonnement aux Prestations accessibles via le Site en mode SaaS.

L'utilisation de la Plateforme et des Prestations suppose la consultation, la compréhension et l'acceptation préalable des présentes CGV mais également des CGU et de la Politique de protection des données.

Toute personne physique passant commande garantit avoir pouvoir d'engager le Client à l'égard de COTTON et reconnaît être informé que son engagement ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique.

Le Client dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes CGV en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou de son ordinateur.

Le Client déclare avoir obtenu toutes les informations nécessaires quant à l'utilisation du compte personnel et aux caractéristiques aussi bien tarifaires que qualitatives des Prestations proposées via la Plateforme. La Plateforme est conforme à la législation française, et en aucun cas, COTTON ne donne de

garantie de conformité à la législation locale qui serait applicable, dès lors que le Client accèderait à la Plateforme à partir d'autres pays. Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de COTTON.

COTTON se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV notamment pour adapter son offre de Prestations. La dernière version s'applique aux ventes et abonnements souscrits postérieurement à leur mise en ligne et le Client déclare avoir pris connaissance de la dernière version en date des CGV avant d'acheter un pack de jeux ou de souscrire un abonnement et les avoir acceptées sans réserve. Les CGV sont accessibles en permanence via le Compte en ligne dans la rubrique Conditions générales de Vente.

## ARTICLE 2. DEFINITIONS

- Anomalie : désigne tout bogue, défaut de réalisation, dysfonctionnement de la Plateforme entraînant l'impossibilité totale ou partielle de bénéficier des fonctionnalités prévues, et subdivisé en 3 catégories.
- Anomalie bloquante : désigne une Anomalie reproductible documentée par le Client qui, unitairement ou cumulées conduisent à rendre inopérante la Plateforme, ou qui bloquent l'utilisation d'une fonction essentielle de la Plateforme.
- Anomalie majeure : désigne une anomalie documentée par le Client ne permettant l'exploitation de la Plateforme que pour une partie de ses fonctionnalités ou de façon dégradée, non viable sur le long terme.
- Anomalie mineure : Anomalies reproductibles dont la criticité est mineure qui permet de travailler en mode semi-dégradé sur la Plateforme.
- CGU : désigne les Conditions générales d'Utilisation accessibles à l'adresse suivante [www.cotton-quiz.com/cgu](http://www.cotton-quiz.com/cgu)

- Contenu : désigne les jeux proposés par COTTON sur la Plateforme.
- Données à caractère personnel: désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable recueillie dans le cadre de la fourniture des Services.
- Identifiants : désigne le login (adresse email) et le mot de passe personnel associé au Compte du Client.
- Parties : désignent ensemble COTTON et le Client.
- Plateforme : désigne la solution logicielle éditée par la société COTTON accessible par le biais de l'espace professionnel dédié au Client accessible par l'intermédiaire du Site internet et par l'intermédiaire de l'application COTTON.
- Solution de Contournement : Procédure permettant d'utiliser la Solution en dépit d'une Anomalie constatée et impossible à corriger rapidement.
- Site internet : désigne l'adresse de la Plateforme accessible sur Internet à l'adresse [pro.cotton-quiz.com](http://pro.cotton-quiz.com).
- Services : désigne l'ensemble des prestations mises à disposition par COTTON par l'intermédiaire de la Plateforme.
- Utilisateur : désigne toute personne qui visite et/ou utilise la Plateforme et les Prestations proposés par COTTON.

## ARTICLE 3. PRÉSENTATION DU SERVICE

COTTON propose au Client, par le biais de son Site internet, son application et sa Plateforme, la mise à disposition de jeux conviviaux dont la description détaillée est effectuée sur le Site. Le client reconnaît avoir connaissance que les contenus audio et vidéo de la plateforme sont hébergés par le site internet Youtube.

# ARTICLE 4. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PLATEFORME

## 4.1. MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME

La Plateforme est accessible par le biais du réseau Internet, en mode Software as a Service (SaaS). COTTON ne saurait, en aucun cas, être tenu responsable en cas d'inaccessibilité de la Plateforme du fait d'une interruption ou de tout dysfonctionnement du réseau Internet. Le Client a accepté les coûts ainsi que les limites propres à toute connexion au réseau Internet.

La Plateforme est accessible à partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone équipée d'un navigateur Internet Google Chrome ou Mozilla Firefox régulièrement mis à jour.

## 4.2. CRÉATION DU COMPTE

La création d'un compte est un préalable obligatoire à l'accès à la Plateforme et aux Prestations. Lors de la création du compte, le Client renseigne sa dénomination sociale, son prénom, téléphone et adresse électronique. Il est invité à choisir un mot de passe.

Un mail de confirmation lui est adressé à l'adresse renseignée.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès à la Plateforme au Client, à protéger l'intégrité et la disponibilité de la Plateforme, ainsi que l'intégrité, la disponibilité, la confidentialité des données transmises par les Utilisateurs. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets son identifiant et son mot de passe et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation de ses identifiants et mots de passe. Il s'assurera qu'aucune personne non autorisée n'a accès à la Plateforme en

utilisant ses identifiants. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client en informera COTTON sans délai.

### 4.3. COMMANDE DES PRESTATIONS EN VUE DE LEUR RÉALISATION

Le Client choisit les Prestations, Packs de jeux et/ou formule d'abonnement qui correspond à ses besoins dont les spécifications sont précisées sur le Site.

Le Client sollicite la réalisation d'une Prestation auprès de COTTON, par l'intermédiaire de son compte client. Toute commande du Client doit être effectuée avant la date de réalisation de la Prestation.

L'annulation de la Prestation est possible jusqu'à la veille de la date de réalisation de la Prestation et s'effectue à partir de l'espace personnel du Client.

Le Client est informé que la Prestation :

- est accessible pendant un laps de temps limité au jour de la Prestation jusqu'au lendemain à midi ;
- ne peut être réalisée qu'une (1) seule fois au cours de ce laps de temps.

Tout copie de quelque nature que ce soit de la Prestation est strictement prohibée.

## ARTICLE 5. DROIT A L'IMAGE

Dans l'hypothèse où le Client ferait des photographies à l'occasion des Prestations et les transmettraient à COTTON, il s'engage à recueillir auprès des Utilisateurs et joueurs l'autorisation de diffuser leur image sur le Site de COTTON.

# ARTICLE 6. LICENCE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME COTTON

COTTON concède au Client une licence personnelle, non-cessible, non-exclusive, pour le monde entier et limitée à la durée de validité du pack ou de l'abonnement, d'accès et d'utilisation via le réseau Internet (en mode SaaS), de la Plateforme fournie par COTTON pour l'exécution des Services. Cette licence est exclusivement destinée à permettre au Client d'utiliser et bénéficier des Services fournis par COTTON, dans le respect du présent contrat.

La présente licence est consentie pour les besoins exclusifs du Client qui s'interdit formellement de laisser un tiers accéder à la Plateforme par le biais de ses identifiants.

Le Client s'interdit strictement de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de COTTON et s'engage en particulier à ne pas traduire, adapter, arranger, modifier, reproduire, exporter, effectuer du reverse-engineering, fusionner avec d'autres logiciels ou altérer de quelque manière que ce soit le logiciel. Le Client n'est pas autorisé à reproduire le code ou traduire la forme du code du Logiciel, sauf exception prévue par l'article L 122-6-1, IV du Code de la propriété intellectuelle. Cependant, dans cette hypothèse, avant d'effectuer tout acte de décompilation, le Client devra informer de son intention COTTON. Celui-ci disposera alors d'un délai de trois jours pour lui remettre les interfaces ou les informations nécessaires à l'interopérabilité, soit pour lui indiquer les moyens de se procurer ces informations. Ainsi, le Client doit formellement s'abstenir de tout acte de décompilation pendant ce délai. COTTON se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur la Plateforme. Le Client s'interdit formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la Plateforme.

Le Client n'est pas autorisé à effectuer de copie de sauvegarde de la Plateforme, le Client s'engageant à lui fournir immédiatement une copie de sauvegarde en cas de défaillance signalée de la Plateforme.

## ARTICLE 7. MAINTENANCE

### 7.1. NIVEAUX DE SERVICES

La Plateforme est disponible 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine. COTTON s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que la disponibilité soit la plus large possible et assurer une disponibilité de la Plateforme plus de 90% du temps. Cependant, la Plateforme dépendant de la connexion Internet, COTTON ne saurait être tenu responsable en cas d'absence d'accès à la Plateforme qui serait due à tout autre cause ou à tout tiers. Le service d'assistance est joignable à l'adresse [contact@cotton-quiz.com](mailto:contact@cotton-quiz.com).

### 7.2. MAINTENANCE

La Maintenance corrective a pour objet la correction de tout incident fonctionnel, apparaissant lors d'un usage normal du logiciel, caractérisé par une incohérence reproductible entre les résultats produits par la Plateforme et sa documentation dans leurs dernières versions respectives disponibles. Toute demande relevant de la Maintenance corrective devra impérativement être effectuée par courriel à l'adresse [contact@cotton-quiz.com](mailto:contact@cotton-quiz.com).

Les délais de prise en compte des incidents fonctionnels courent à compter de la déclaration de toute Anomalie pour analyse et correction. La qualité et le délai de réponse de COTTON dépendent également de la collaboration active du Client, chargé de lui transmettre les informations adéquates.

COTTON ne peut être tenu pour responsable suite à toute utilisation non-conforme ou non autorisée de la Plateforme par les Utilisateurs ou consécutive à un dysfonctionnement de l'un quelconque des éléments de sa configuration en interne. Le Client s'engage à apporter tout le soutien nécessaire et, en particulier, à décrire le plus précisément possible ledit incident et à tenir informé COTTON.

Les accès à la Plateforme peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services proposés par COTTON. En cas d'interruption des Services pour cause de maintenance, COTTON s'engage à informer dans les meilleurs délais de l'interruption.

COTTON est susceptible de proposer des mises à jour pour l'évolution de ses Services sur la Plateforme. Le Client s'engage à effectuer l'intégralité des mises à jour proposées par COTTON.

## ARTICLE 8. GARANTIE

COTTON est soumis à une obligation de moyens. La Plateforme étant conçue autour d'une solution qui se trouve être un progiciel, COTTON ne peut garantir son adaptation aux besoins spécifiques du Client.

COTTON garantit le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

## ARTICLE 9. RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTS



Le Client reconnaît être informé de l'ensemble des règles relatives à la diffusion de contenus musicaux ou audiovisuel et s'engage à respecter l'ensemble de cette réglementation.

## ARTICLE 10. DURÉE DES PRESTATIONS

Le Contrat de vente d'un pack de jeux ou d'un abonnement entre en vigueur au jour de sa souscription par le Client depuis son espace personnel en ligne.

Les packs de jeux ont une durée de validité ferme et irrévocable de douze (12) mois. A l'issue de ce délai, les prestations attachées au contrat sont suspendues, quand bien même elles n'auraient pas été consommées dans leur intégralité.

Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée initiale ferme et irrévocable d'un (1) mois ou de douze (12) mois selon le choix du client (ci-après « Période initiale »).

Le Contrat d'abonnement est tacitement renouvelable pour des périodes successives de durée équivalente à la Période initiale, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant la fin de la période en cours.

Outre le cas prévu à l'article Résiliation, dans l'hypothèse où l'une des parties mettrait un terme au Contrat d'abonnement avant son terme, l'ensemble des sommes restent dues jusqu'au terme initialement fixé.

Il est expressément prévu que toute période commencée est due.

Les accès à la Plateforme seront supprimés en cas de non-renouvellement du Contrat d'abonnement.

## ARTICLE 11. TARIFS DES PRESTATIONS

Les Services proposés par COTTON sont fournis aux tarifs en vigueur sur le Site internet, lors de la souscription d'un pack de jeux ou de d'un abonnement en ligne par le Client. À ces prestations peuvent s'ajouter des options payantes souscrites par le client au moment de ses commandes d'animations depuis le Site internet.

Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions ou période d'essai gratuite qui seraient consenties par COTTON dans les conditions précisées sur le Site internet.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le Site internet, COTTON se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

## ARTICLE 12. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le prix des Packs de jeux est réglé par avance par prélèvement bancaire, carte bancaire ou virement bancaire.

Le prix de l'abonnement est réglé au moyen d'un paiement mensuel ou annuel (au choix du Client lors de la souscription en ligne) effectué par avance dans le cas d'un paiement annuel ou à l'issue de chaque période mensuelle dans le cas d'un paiement mensuel par prélèvement bancaire, carte bancaire ou virement bancaire.

La redevance mensuelle de l'abonnement est réglée en début de période mensuelle suivant la période mensuelle de facturation en cours. La redevance

annuelle de l'abonnement est réglée en début de la période annuelle de facturation en cours.

Le prix des options payantes est réglé par avance par prélèvement bancaire, carte bancaire ou virement bancaire dans le cas des Packs de jeux ou d'un abonnement en paiement annuel.

Dans le cas d'un abonnement en paiement mensuel, le prix des options payantes est ajouté à la redevance mensuelle à l'issue de chaque période mensuelle.

Une facture est établie par COTTON et accessible depuis le compte du Client.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que COTTON serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

COTTON se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

## ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît expressément que les jeux et toutes leur composantes (support, feuilles, grilles de jeux, plv...) sont la propriété exclusive de la société COTTON. Il est strictement interdit de copier par tout moyen les jeux de COTTON et de les rejouer en dehors du cadre de la licence consentie.

Le contenu du Site, la structure générale et l'ensemble des éléments y figurant (jeux, informations, données, photographies, textes, sons, images, vidéos, dessins,

graphismes, signes distinctifs, logos, modèles, marques, noms de domaine, logiciels et programmes, bases de données, liens hypertextes...) sont la propriété exclusive de COTTON, ou des partenaires ou tiers qui lui ont concédé une licence, et sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Le Client reconnaît l'importance du nom, du logo, marques appartenant à COTTON et s'engage à ne pas porter atteinte à son image. COTTON garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure la présente licence et que celle-ci n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.

De son côté, le Client s'engage à signaler immédiatement à COTTON toute contrefaçon du logiciel dont il aurait connaissance, COTTON étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées. Le Client autorise expressément COTTON, pendant toute la durée de l'abonnement, à reproduire, représenter, diffuser et utiliser la marque et le logo de la société ou organisme qu'il représente, afin d'assurer la promotion de la Plateforme.

## ARTICLE 14. RESPONSABILITE

### 14.1. RESPONSABILITÉ RELATIVE À L'UTILISATION DU SITE OU DE LA PLATEFORME

Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Site et des Services auxquels il accède depuis le Site et la Plateforme. COTTON ne pourra en aucun cas être tenu responsable dans le cadre d'une procédure introduite à l'encontre de l'Utilisateur qui se serait rendu coupable d'une utilisation non-conforme du Site et/ou des Services COTTON ou d'une utilisation non-conforme de la plateforme de streaming à laquelle le Client accède.

## 14.2. RESPONSABILITÉ RELATIVE À L'UTILISATION DE SITE DE STREAMING ÉDITÉ PAR DES TIERS

Le Client est seul responsable de son utilisation ainsi que de celle de COTTON de site de streaming vis-à-vis du tiers éditeur. En conséquence, le Client sera tenu de dédommager COTTON de l'intégralité des conséquences financières de toute action en contrefaçon ou autre qui serait dirigée à son encontre en raison de l'utilisation du site de streaming. COTTON ne pourra en aucun cas être tenu responsable dans le cadre d'une procédure introduite à l'encontre du Client qui se serait rendu coupable d'une utilisation non-conforme de la plateforme de streaming éditée par un tiers.

## ARTICLE 15. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de COTTON ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée de COTTON.

En tout état de cause, la responsabilité de COTTON est exclusivement limitée aux préjudices directs subis par le Client. COTTON ne saurait dès lors être tenu responsable d'un quelconque préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, en ce compris manques à gagner, pertes, corruption de fichiers ou de données, pertes de chiffre d'affaires ou de bénéfices.

En outre, la responsabilité de COTTON sera en tout état de cause limitée au montant du prix de la présente licence.

## ARTICLE 16. RESILIATION ANTICIPEE

En cas de manquement à l'une quelconque de ses obligations par l'une des Parties, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie, un (1) mois après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet. Dans l'hypothèse d'une résiliation, les accès à la Plateforme seront supprimés.

## ARTICLE 17. REVERSIBILITE

En cas de cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit, COTTON s'engage à restituer ou détruire, au choix du Client, l'ensemble des données lui appartenant. La demande de restitution des données devra être effectuée par le Client au plus tard le jour de la fin de la relation contractuelle.

## ARTICLE 18. DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement européen sur la protection des données n°2016/679, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Il est rappelé au Client qu'en application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, le Client dispose des droits suivants :

- il peut exercer son droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, le Client peut demander une preuve d'identité afin d'en vérifier l'exactitude ;
- Si les données à caractère personnel détenues par COTTON sont inexactes, il peut demander la mise à jour de ses informations ;

- le Client peut demander la suppression de ses données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- le Client peut s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Cependant, le Client est avisé que cette opposition emportera nécessairement la fin de la relation contractuelle existante aux torts exclusifs du Client.
- le Client peut solliciter la limitation au traitement de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- le Client peut demander la portabilité de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- Le Client est avisé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

L'ensemble de ces droits peut être exercé en écrivant à l'adresse électronique suivante : [contact@cotton-quiz.com](mailto:contact@cotton-quiz.com). Le présent article est complété par la Politique de Confidentialité du Site accessible en ligne.

## ARTICLE 19. FORCE MAJEURE

Outre les cas habituellement retenus par la jurisprudence française comme cas de force majeure, les obligations de chacune des Parties seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'évènements indépendants de sa volonté expresse empêchant l'exécution normale du Contrat, à savoir notamment : les guerres, émeutes, grèves, rupture d'approvisionnement en eau et/ou électricité, blocage ou défaillance du système de télécommunication, blocage des réseaux informatiques extérieures y compris les réseaux des

opérateurs de télécommunication, virus informatiques, sans que cette liste ne soit limitative.

La suspension des obligations de l'une des Parties ne saurait être une cause de non-exécution des obligations de l'autre Partie et ne saurait donner lieu au versement de dommages intérêts ou pénalités de retard au profit de l'autre Partie.

## ARTICLE 20. ASSURANCES

COTTON a souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de son activité. Il s'engage à donner tout justificatif au Client, si celui-ci en fait la demande expresse.

## ARTICLE 21. DISPOSITIONS FINALES

### 21.1. INDÉPENDANCE DES DISPOSITIONS

Si une disposition quelconque du présent contrat venait à être déclarée nulle ou inapplicable du fait d'une décision de justice ou de l'application d'une loi ou d'un règlement, le reste des dispositions du présent Contrat demeure pleinement en vigueur.

### 21.2. ABSENCE DE RENONCIATION

La non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des dispositions du contrat par une Partie ne sauraient être interprétés ou compris comme une renonciation de cette Partie à l'application de la disposition concernée.

### 21.3. INTÉGRALITÉ



Les présentes conditions générales ainsi que ses annexes constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties, et prévalent sur tout autre document ou contrat quel qu'il soit, ou sur tout accord entre les Parties non prévu aux présentes.

## 21.4. CESSION

L'acceptation des présentes conditions générales forme un contrat intuitu personae entre les Parties. Aucune cession ne pourra intervenir à défaut d'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

## 21.5. CONVENTION DE PREUVE

Les parties conviennent de conférer toute force probante à l'écrit électronique. Ainsi, toute mise en demeure ou notification de résolution du contrat d'abonnement par l'une ou l'autre des parties pourra être effectuée par courrier électronique à l'adresse renseignée par le Client lors de son inscription ou à l'adresse [contact@cotton-quiz.com](mailto:contact@cotton-quiz.com) pour COTTON.

# ARTICLE 22. LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seule la version française ferait foi en cas de litige.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la consommation, ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES SERVICES EN APPLICATION DES PRESENTES  
CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU,  
CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION,  
LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI  
N'AURAIENT PAS PU ETRE RESOLUS A L'AMIABLE ENTRE COTTON ET LE CLIENT,  
SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES.